

L'hon. M. Stanfield: C'est une violation des privilèges de la Chambre et de ses députés. J'espère que le premier ministre nous dira sans ambages que non seulement le ministre a la permission de venir à la Chambre, mais encore que le premier ministre voudrait qu'il soit ici pour répondre à ces questions.

M. l'Orateur: Le premier ministre soulève-t-il la question de privilège?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, pour la même raison. Je tiens à dire que la Chambre sait parfaitement qu'il n'y a pas atteinte à ses privilèges en l'occurrence. S'il y avait eu une infraction, je voudrais qu'on me cite le texte du Règlement l'établissant.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Si nous vous le citons, vous n'en tiendriez aucun compte.

Le très hon. M. Trudeau: Je vois qu'ils sont à court d'arguments, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je soulève la même question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant qu'il y ait débat sur la question de privilège il faut une décision de la présidence quant à savoir si elle se pose. Au premier abord, elle ne se pose pas. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a peut-être formulé un rappel au Règlement. Je crois que les députés conviendront que cela n'est pas essentiellement une question de privilège et ne peut être débattu ou étudié comme tel par la Chambre.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est malheureux que le premier ministre ait jugé bon de s'asseoir avant de terminer ses remarques. Même si Votre Honneur ou un autre invoquait une règle spéciale, le Parlement a son code d'éthique.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le ministre qui rencontre la direction de la société dans le contexte des graves licenciements a l'obligation morale de faire une déclaration. S'il a convoqué une conférence de presse, il devrait avoir quelque chose à dire. Il a l'obligation morale de l'annoncer à la Chambre et de permettre aux députés de l'interroger sur ce qui s'est passé. En se retranchant derrière des formalités en demandant si on peut invoquer une règle, le premier ministre me semble donner une nouvelle preuve de son mépris pour la Chambre.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense comme le leader du Nouveau parti démocratique qu'il est regrettable qu'on ne m'ait pas laissé finir ma réponse. J'avais une explication très rationnelle à donner à la Chambre. Cependant, je n'ai pas l'habitude de crier plus fort que les oppositionnels. S'ils ne tiennent pas à obtenir des renseignements...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Laissez tomber la prétention, Pierre.

[L'hon. M. Stanfield.]

Le très hon. M. Trudeau: Vous voyez, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Sortez du jardin de l'enfance.

L'hon. M. Drury: Nous sommes en effet au jardin de l'enfance.

Une voix: Vous êtes pire que MacInnis.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas être aussi terrible que cela. Je suis certain que le ministre de l'Industrie et du Commerce donnera à une conférence de presse l'explication que la Chambre ne semble pas disposée à entendre.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby soulève-t-il la question de privilège?

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette que le premier ministre n'ait pas décidé de donner aux députés l'assurance que le ministre ferait une déclaration à la Chambre et non aux journalistes. On m'informe que des porte-parole de la General Motors auraient dit aux journalistes que le ministre ferait une déclaration et ils ont refusé tout commentaire. Le moins que le ministre puisse faire, à mon avis, c'est de présenter une déclaration à la Chambre.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RENCONTRE DU MINISTRE AVEC LES DIRIGEANTS DE LA GENERAL MOTORS AU SUJET DES MISES À PIED— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion à la Chambre. Avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters) je propose:

Que la Chambre demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de s'y présenter aujourd'hui pour rendre compte de ses entretiens avec les représentants de la General Motors.

M. l'Orateur: Le député demande le consentement unanime. La Chambre l'accorde-t-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES GRAINS

LE PAIEMENT PROVISOIRE AUX CULTIVATEURS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de présenter en conformité de l'article 43 du Règlement une motion d'urgence nécessaire. Avec l'appui du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson), je propose la motion suivante: